

AMNESTY INTERNATIONAL



COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS 2019

INHALT

BILAN	2
COMPTE D'EXPLOITATION	3
TABLEAU DE FINANCEMENT	4
TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL	5
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	6
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	15

BILAN

En CHF 1 000	Annexe	31.12.19	31.12.18	Variation en données abs.	Variation en %
ACTIFS					
Liquidités		11 635	12 398	-763	-6
Actifs cotés en bourse détenus à court terme	1	702	685	17	2
Créances résultant de livraisons et prestations		77	94	-18	-19
Autres créances à court terme	2	2 280	1 265	1 015	80
Comptes de régularisation d'actifs		155	1 988	-1 833	-92
Actifs circulants		14 848	16 431	-1 583	-10
Immobilisations financières	3	418	2 421	-2 003	-83
Immobilisations corporelles	4	243	108	135	125
Immobilisations incorporelles	4	145	197	-52	-26
Actifs immobilisés		806	2 725	-1 920	-70
TOTAL ACTIFS		15 654	19 156	-3 502	-18
PASSIFS					
Dettes résultant de livraisons et prestations	5	870	1 404	-535	-38
Autres dettes à court terme	6	17	26	-9	-34
Comptes de régularisation de passifs	7	3 034	3 666	-632	-17
Capitaux étrangers à court terme		3 921	5 096	-1 176	-23
Capitaux des fonds		14	14	-	-
Capitaux de l'organisation		11 719	14 046	-2 327	-17
TOTAL PASSIFS		15 654	19 156	-3 502	-18

COMPTE D'EXPLOITATION

En CHF 1 000	Annexe	Comptes 2019	Comptes 2018	Variation en données abs.	Variation en %
PRODUIT D'EXPLOITATION					
Dons		16 221	16 408	-187	-1
Legs		2 469	3 890	-1 421	-37
Contributions de fondations		362	312	49	16
Autres contributions		-	1 293	-1 293	n.a.
Dons et contributions non liés	8	19 052	21 903	-2 852	-13
Dons		548	985	-438	-44
Contributions de fondations		798	745	53	7
Contributions des pouvoirs publics		8	8	-	-
Autres contributions		152	154	-1	-1
Dons et contributions liés	9	1 506	1 892	-386	-20
Produit net résultant des livraisons et prestations	10	575	558	16	3
TOTAL PRODUIT D'EXPLOITATION		21 132	24 354	-3 222	-13
CHARGES D'EXPLOITATION					
Contributions et allocations versées	11	10 384	10 991	-607	-6
<i>dont contribution extraordinaire versée à Amnesty International Ltd.</i>		<i>2 200</i>	<i>-</i>	<i>2 200</i>	<i>n.a.</i>
Frais des projets et des appels de dons		5 970	6 582	-612	-9
Charges de personnel	12	6 461	6 385	76	1
Autres charges d'exploitation		560	531	29	5
Amortissements		169	200	-31	-16
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		23 544	24 688	-1 145	-5
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-2 411	-335	-2 077	621
Produits financiers		93	57	36	64
Charges financières		15	59	-44	-75
RÉSULTAT FINANCIER		78	-2	80	n.a.
Produits extraordinaires	13	7	-	7	n.a.
Charges extraordinaires		-	-	-	-
RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE		7	-	7	n.a.
RÉSULTAT AVANT VARIATION DU CAPITAL DES FONDS		-2 327	-337	-1 990	591
Diminution (+) / Augmentation (-) du capital des fonds		-	73	-73	n.a.
RÉSULTAT AVANT VARIATION DU CAPITAL DE L'ORGANISATION		-2 327	-264	-2 063	783
Diminution (+) / Augmentation (-) du capital de l'organisation		2 327	264	2 063	783
RÉSULTAT APRÈS L'ÉVOLUTION DU CAPITAL		-	-	-	-

TABLEAU DE FINANCEMENT

En CHF 1 000	Comptes 2019	Comptes 2018
FLUX FINANCIERS PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION		
Résultat avant variation du capital de l'organisation	-2 327	-264
Évolution du capital des fonds	-	-73
Amortissements	169	200
Diminution (+) / Augmentation (-) Actifs cotés en bourse détenus à court terme	-17	199
Diminution (+) / Augmentation (-) Créances résultant de livraisons et prestations	18	1
Diminution (+) / Augmentation (-) Autres créances à court terme	-1 015	-85
Diminution (+) / Augmentation (-) Comptes de régularisation d'actifs	1 833	-1 830
Diminution (-) / Augmentation (+) Dettes résultant de livraisons et prestations	-535	873
Diminution (-) / Augmentation (+) Autres dettes à court terme	-9	-2
Diminution (-) / Augmentation (+) Comptes de régularisation de passifs	-632	3 421
Diminution (-) / Augmentation (+) du capital des groupes d'Amnesty	-	-339
Autres modifications n'influençant pas les liquidités	2 003	200
TOTAL FLUX FINANCIERS PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	-512	2 301
FLUX FINANCIERS PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Investissements (-) Immobilisations financières	-	-200
Désinvestissements (+) Immobilisations financières	-	16
Investissements (-) Immobilisations corporelles	-221	-17
Désinvestissements (+) Immobilisations corporelles	-	-
Investissements (-) Immobilisations incorporelles	-31	-56
Désinvestissements (+) Immobilisations incorporelles	-	-
TOTAL FLUX FINANCIERS PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT	-252	-257
VARIATION DES LIQUIDITÉS	-763	2 044
VÉRIFICATION DE LA VARIATION DES LIQUIDITÉS		
État des disponibilités au 01.01.	12 398	10 354
État des disponibilités au 31.12.	11 635	12 398
TOTAL VARIATION DES LIQUIDITÉS	-763	2 044

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL

En CHF 1 000	Situation au 01.01.19	Attribution	Transferts internes	Utilisation	Situation au 31.12.19
CAPITAL DES FONDS					
Human Rights Relief	-	707	-	707	-
Éducation aux droits humains	14	-	-	-	14
Amnesty International Ltd. restricted	-	799	-	799	-
TOTAL CAPITAL DES FONDS	14	1 506	-	1 506	14
CAPITAL DE L'ORGANISATION					
Capital des groupes d'Amnesty	-	-	-	-	-
Capital libre	14 046	-	-	2 327	11 719
TOTAL CAPITAL DE L'ORGANISATION	14 046	-	-	2 327	11 719

En CHF 1 000	Situation au 01.01.18	Attribution	Transferts internes	Utilisation	Situation au 31.12.18
CAPITAL DES FONDS					
Human Rights Relief	-	686	7	693	-
Éducation aux droits humains	20	-	-	6	14
Amnesty International Ltd. restricted	60	1 206	-	1 266	-
TOTAL CAPITAL DES FONDS	80	1 892	7	1 965	14
CAPITAL DE L'ORGANISATION					
Capital des groupes d'Amnesty	339	-	-	339	-
Capital libre	14 317	-	7	264	14 046
TOTAL CAPITAL DE L'ORGANISATION	14 656	-	7	602	14 046

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PRINCIPES COMPTABLES ET DONNÉES SUR L'ASSOCIATION

NOM, SIÈGE ET FORME JURIDIQUE DE L'ORGANISATION

Amnesty International – Section suisse (désignée ci-après la Section suisse), dont le siège est à Berne, a la forme juridique d'une association selon les art. 60ss. du Code Civil.

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux recommandations pour l'établissement des comptes des Swiss GAAP FER 21. Les comptes, ainsi établis selon les principes de Swiss GAAP FER, sont également conformes aux règles statutaires et de droit commercial sur le bouclage des comptes.

Le bouclage des comptes a été établi conformément aux recommandations de Swiss GAAP FER, ce qui implique que les comptes annuels présentent la situation réelle (True & Fair View) du capital, des produits financiers et des recettes. Ce principe de présentation des comptes ainsi que d'autres dispositions de Swiss GAAP FER peuvent, suivant les circonstances, être contraires aux dispositions du Code des obligations. Si une telle situation se présente, les méthodes d'établissement du bilan et d'attestations comptables choisies correspondent aux deux systèmes légaux, sans pour autant s'écarter des prescriptions existantes.

Les postes des bouclages sont évalués sur la base de la monnaie fonctionnelle. Les comptes annuels sont présentés en francs suisse (CHF).

Tous les montants figurant dans les comptes annuels sont arrondis aux 1000 CHF ; toutefois, les calculs sont réalisés avec les chiffres non-arrondis, ce qui peut entraîner des différences d'arrondis.

PRINCIPES D'ÉVALUATION

Les principes d'évaluation répondent aux prescriptions de Swiss GAAP FER et au Code des obligations.

Liquidités :	Valeur nominale. Les monnaies étrangères sont converties au cours fiscal à la date d'établissement du bilan.
Titres :	Valeur actuelle ressortant de l'extrait de dépôt, au jour d'établissement du bilan. Les gains et les pertes de valeur réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans le compte d'exploitation.
Créances résultant de livraisons et prestations :	Valeur nominale, en tenant compte des correctifs de valeur nécessaires.
Immobilisations financières :	Frais d'acquisition sous déduction des correctifs de valeur nécessaires.
Immobilisations corporelles & Immobilisations incorporelles :	Frais d'acquisition sous déduction des correctifs de valeur nécessaires. Les amortissements sont comptabilisés sur une durée d'utilisation probable suivante :
	Propriétés commerciales 10 ans
	Mobiliers et installations 10 ans
	Constructions mobilières 5 ans
	Machines et appareils 3 ans
	Matériel informatique 3 ans
	Logiciels 4 à 5 ans
Dettes :	Valeur nominale
Conversion de monnaies étrangères :	Les produits et les charges en monnaie étrangère sont convertis au cours du jour. Les actifs et passifs en monnaie étrangère sont évalués au cours en vigueur à la fin de l'année. Les gains et pertes de cours qui en résultent sont comptabilisés dans le compte d'exploitation. Les cours de l'administration fédérale des contributions sont appliqués.

ÉTENDUE ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

PRINCIPE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les comptes annuels consolidés contiennent les comptes annuels de tous les groupes d'Amnesty. L'année comptable des groupes d'Amnesty consolidés est identique à l'année civile.

Les comptes consolidés sont établis en appliquant le principe de la consolidation complète. Cela signifie que les positions du bilan et du compte d'exploitation des unités qui doivent être consolidées sont entièrement intégrées dans les comptes consolidés, épurées des mouvements financiers internes.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes des groupes d'Amnesty ci-dessous sont consolidés. La grande majorité des groupes d'Amnesty ne possède pas la personnalité juridique. Les groupes d'Amnesty constitués en association sont spécialement indiqués.

Baden	Genève Groupe universitaire ¹	St. Gallen
Basel 1	Jura	St. Gallen Students an der Universität ¹
Basel 2	La Côte-Nyon	Thun-Interlaken
Basel Students Basel ¹	Langnau	Thurgau
Bern	Lausanne	Ticino ¹
Bern Frauenrechtsgruppe	Lausanne Hautes écoles lausannoises ¹	Ticino Universitätsgruppe ¹
Bern Unigruppe ¹	Liestal	Valais Central
Biel/Bienne	Luzern	Vevey
Burgdorf ¹	Luzern Hochschulgruppe ¹	Wattwil/Toggenburg
Chablais Vaudois	Montagnes Neuchâtel	Wil
Chur	Monthey	Winterthur
Davos-Klosters	Morges	Zug
Fribourg	Nord Vaudois	Zürich
Fribourg Universitätsgruppe	Rapperswil	Zürich Frauengruppe
Fürstentum Liechtenstein ¹	Rheintal	Zürich Hochschulgruppe ¹
Genève ¹	Rorschach	Zürich-Schwamendingen
Genève anglophone ¹	Saenenland	Queeramnesty
Genève Droits des Femmes ¹	Sargans	
Genève LGBT ¹	Solothurn	

¹ Constitué en association

PRÉCISIONS REALTIVES AU BILAN

1 ACTIFS COTÉS EN BOURSE DÉTENUS À COURT TERME

Les investissements sous forme d'actifs cotés en bourse ci-dessous ont été réalisés en respectant le règlement financier de la Section suisse. Tous les investissements doivent contenir des aspects éthiques, sociaux et écologiques stricts, qui ne contreviennent pas aux valeurs défendues par Amnesty International.

En CHF 1 000	31.12.19	31.12.18	Variation en données abs.	Variation en %
Actions	190	157	33	21
Obligations	253	283	-30	-11
Fonds	259	245	14	6
Total actifs cotés en bourse détenus à court terme	702	685	17	2

2 AUTRES CRÉANCES À COURT TERME

En CHF 1 000	31.12.19	31.12.18	Variation en données abs.	Variation en %
Créances pour paiements par carte	45	44	1	2
Prêt Amnesty International Ltd. (organisation affiliée)	2 017	1 003	1 014	101
Impôt anticipé	3	3	-0	-13
Acomptes versés	215	215	-	-
Total autres créances à court terme	2 280	1 265	1 015	80

La Section suisse verse le salaire aux collaborateurs et collaboratrices d'Amnesty International Ltd en poste à Genève. Durant l'année sous revue, les salaires se sont élevés à KCHF 956 (année précédente : KCHF 721). Ces dépenses figurent au bilan en tant que prêt à court terme en faveur d'Amnesty International Ltd.

3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En CHF 1 000	31.12.19	31.12.18	Variation en données abs.	Variation en %
Prêt Amnesty International Ltd. (organisation affiliée)	200	2 200	-2 000	-91
Prêt Amnesty sections (organisations affiliées)	198	200	-3	-1
Dépôt de garantie bureaux régionaux	20	20	-	-
Total immobilisations financières	418	2 421	-2 003	-83

4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

En CHF 1 000	Situation au 01.01.19	Rentrées	Sorties	Amortisse- ments	Situation au 31.12.19
Propriétés commerciales	34	-	-	6	27
Mobiliers et installations	59	63	-	17	105
Constructions mobilières	-	85	-	17	68
Machines et appareils	4	5	-	3	5
Matériel informatique	12	68	-	42	38
Logiciels	197	31	-	83	145
Total immobilisations corporelles et incorporelles	305	252	-	169	388

En CHF 1 000	Situation au 01.01.18	Rentrées	Sorties	Amortisse- ments	Situation au 31.12.18
Propriétés commerciales	40	-	-	6	34
Mobiliers et installations	65	5	-	11	59
Constructions mobilières	-	-	-	-	-
Machines et appareils	-	5	-	2	4
Matériel informatique	36	7	-	31	12
Logiciels	290	56	-	149	197
Total immobilisations corporelles et incorporelles	431	73	-	200	305

5 DETTES RÉSULTANT DE LIVRAISONS ET PRESTATIONS

En CHF 1 000	31.12.19	31.12.18	Variation en données abs.	Variation en %
Dettes résultant de livraisons et prestations	870	1 404	-535	-38
<i>dont Amnesty International Ltd. (organisation affiliée)</i>	<i>551</i>	<i>963</i>	<i>-412</i>	<i>-43</i>
Total dettes résultant de livraisons et prestations	870	1 404	-535	-38

6 AUTRES CRÉANCES À COURT TERME

En CHF 1 000	31.12.19	31.12.18	Variation en données abs.	Variation en %
TVA	11	17	-6	-34
Assurances sociales	6	9	-3	-37
Autres tiers	0	-	0	n.a.
Total autres créances à court terme	17	26	-9	-34

7 COMPTES DE RÉGULARISATION DE PASSIFS

En CHF 1 000	31.12.19	31.12.18	Variation en données abs.	Variation en %
Comptes de régularisation de passifs	2 857	3 473	-616	-18
Provision pour le solde vacances et le crédit d'heures supp.	177	193	-16	-8
Total comptes de régularisation de passifs	3 034	3 666	-632	-17

Le compte de régularisation de passifs inclut la facture annuelle finale de la contribution obligatoire à Amnesty International Ltd. (organisation affiliée) à hauteur de KCHF 2'840.

PRÉCISIONS RELATIVES AU COMPTE D'EXPLOITATION

8 DONS ET CONTRIBUTIONS NON LIÉS

Les dons et les contributions non liés ne sont pas attribués à un projet spécifique et la Section suisse peut en disposer librement.

En CHF 1 000	Comptes 2019	Comptes 2018	Variation en données abs.	Variation en %
Dons de personnes privées	15 716	15 812	-96	-1
Dons de personnes privées – grands donateurs et grandes donatrices	506	596	-91	-15
Legs	2 469	3 890	-1 421	-37
Contributions de fondations	362	312	49	16
Contributions de groupes d'Amnesty	-	293	-293	n.a.
Contributions d'Amnesty International Ltd. (organisation affiliée)	-	1 000	-1 000	-100
Total dons et contributions non liés	19 052	21 903	-2 852	-13

9 DONS ET CONTRIBUTIONS LIÉS

La Section suisse est tenue d'utiliser les dons liés conformément au but auquel ils sont destinés. Elle accepte des pouvoirs publics exclusivement des dons liés en faveur du Human Rights Relief Fonds.

En CHF 1 000	Comptes 2019	Comptes 2018	Variation en données abs.	Variation en %
Dons de personnes privées	17	229	-213	-93
Dons de personnes privées – grands donateurs et grandes donatrices	531	756	-225	-30
Contributions de fondations	798	745	53	7
Contributions des pouvoirs publics	8	8	-	-
Contributions de groupes d'Amnesty	4	4	-	-
Contributions de sections d'Amnesty (organisations affiliées)	143	137	6	5
Contributions d'Amnesty International Ltd. (organisation affiliée)	5	13	-8	-59
Total dons et contributions liés	1 506	1 892	-386	-20

10 PRODUIT NET RÉSULTANT DES LIVRAISONS ET PRESTATIONS

En CHF 1 000	Comptes 2019	Comptes 2018	Variation en données abs.	Variation en %
Marchandises commerciales	491	489	2	1
Éducation aux droits humains et exposés	115	103	12	11
Autres produits	10	10	-0	-1
Frais postaux	-36	-39	3	-7
Créances résultant de livraisons et de prestations déclarées irrécouvrables	-6	-5	-1	15
Total produit net résultant des livraisons et prestations	575	558	16	3

11 CONTRIBUTIONS ET ALLOCATIONS VERSÉES

En CHF 1 000	Comptes 2019	Comptes 2018	Variation en données abs.	Variation en %
Amnesty International Ltd. (organisation affiliée)	9 610	10 184	-574	-6
<i>dont contribution extraordinaire versée à Amnesty International Ltd.</i>	<i>2 200</i>	<i>-</i>	<i>2 200</i>	<i>n.a.</i>
Sections d'Amnesty (organisations affiliées)	16	4	11	268
Tiers	127	182	-54	-30
Tiers Human Rights Relief Fonds	631	620	11	2
Total contributions et allocations versées	10 384	10 991	-607	-6

Les activités d'Amnesty International Ltd (le Secrétariat International d'Amnesty) sont financées essentiellement par les contributions obligatoires des sections nationales. La contribution obligatoire se calcule sur la base des recettes de la section de l'année comptable et s'élève en 2019 à hauteur de KCHF 6 433.

Au vu de la situation financière précaire dans laquelle se trouvait le Secrétariat International (SI) en 2019, plusieurs sections d'Amnesty qui disposaient de réserves suffisamment élevées ont été sollicitées pour le versement d'une contribution extraordinaire. Après une analyse critique du plan financier remis par le SI, le Comité exécutif de la Section suisse a décidé, sur recommandation de la Commission des finances, de soutenir le SI en versant une contribution extraordinaire s'élevant à KCHF 2 200.

12 PERSONNEL ET ORGANES

12.1 INDEMNISATION DES MEMBRES DU PERSONNEL ET DES ORGANES

En CHF 1 000	Comptes 2019	Comptes 2018	Variation en données abs.	Variation en %
Charges salariales	5 266	5 224	42	1
Charges pour les assurances sociales	930	895	35	4
Autres charges de personnel	265	266	-1	-0
Total charges de personnel	6 461	6 385	76	1

En CHF 1 000	Comptes 2019	Comptes 2018	Variation en données abs.	Variation en %
Remboursement des frais des membres du Comité exécutif	7	5	2	37
Salaire brut directrice	161	150	10	7
Salaire brut autres membres de la direction générale	545	608	-62	-10
Total indemnités aux membres des organes dirigeants	713	763	-50	-7

Durant l'année sous revue, le taux d'occupation de la directrice a été de 100% (année précédente 100%). Son salaire brut pour l'ensemble de l'année sous revue a augmenté à la suite du versement d'une prime de fidélité (15 années de service) conforme au règlement.

Le taux d'occupation de cinq membres de la direction (quatre depuis le 1er avril 2019) a représenté un taux de 390 % (année précédente 450 %).

Les membres du Comité exécutif ne perçoivent pas d'indemnité pour leur activité. Seuls les frais effectifs leur sont remboursés.

12.2 ETAT DU PERSONNEL

	2019	2018	Variation en données abs.	Variation en %
Emplois fixes	70	68	2	3
Équivalent plein-temps (EPT)	54	55	-1	-1

12.3 INSTITUTION DE PRÉVOYANCE

Les collaborateurs et collaboratrices de l'association Amnesty International – Section suisse, sont assurés contre les conséquences économiques de l'âge, de l'invalidité et le décès auprès de la Fondation Abendrot, caisse de pension. C'est une institution où l'employeur et les personnes salariées versent des cotisations définies (primauté des cotisations). La Fondation Abendrot a conclu un contrat de réassurance auprès de PKRück SA pour se couvrir des risques décès et invalidité.

Les cotisations d'employeur ont été versées dans la période durant laquelle elles ont été décomptées. Ni durant l'année sous revue, ni durant l'année précédente, des réserves ont été constituées pour les cotisations d'employeur.

En CHF 1 000	Excédent / déficit de couverture ¹	Part économique/utilité		Changement par rapport à l'exercice précédent	Contribu- tions limi- tées à la période	Charges liées à la pré- voyance dans les charges de personnel	
		30.11.19	31.12.19			31.12.18	31.12.19
Plans de prévoyance avec cou- verture excédentaire ²	14,1 %	-	-	-	427	427	399

¹ Le degré de couverture de la Fondation Abendrot au 31.12 n'étant pas encore connu au moment d'établir les présents comptes, c'est le degré de couverture du 30.11. qui est mentionné.

² Le principe de solidarité qui prévaut dans le domaine de la prévoyance fait que l'association Amnesty International, Section suisse, ne peut participer ni à un déficit, ni à un excédent de couverture.

13 PRODUITS EXTRAORDINAIRES

Les produits extraordinaires contiennent une participation aux excédents de l'assurance d'indemnités journalières collectives pour les années 2016 à 2018 ainsi qu'un remboursement d'impôts découlant d'une exemption fiscale cantonale et communale dans le canton de Genève pour les années 2011 à 2017.

AUTRES DONNÉES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

CHARGES D'EXPLOITATION SELON LA MÉTHODE DE L'AFFECTATION DES CHARGES PAR FONCTION

Les comptes d'exploitation ont été établis selon la méthode de l'affectation des charges par fonction. Nous présentons ci-dessous les charges d'exploitation selon le principe des coûts des produits, conformément au ch. 22 des Swiss GAAP FER 21. Le calcul des différentes positions des frais est établi selon les critères de la fondation ZEWO.

En CHF 1 000	Comptes 2019	%	Comptes 2018	%
Contributions et allocations versées	9 355	40	9 823	40
Frais d'exploitation	2 822	12	2 947	12
Charges de personnel	4 202	18	4 184	17
Autres charges d'exploitation	366	2	344	1
Amortissements	96	0	86	0
Total dépenses pour les projets et les prestations	16 841	72	17 384	70
Contributions et allocations versées	193	1	219	1
Frais d'exploitation	3 077	13	3 564	14
Charges de personnel	1 087	5	1 081	4
Autres charges d'exploitation	87	0	85	0
Amortissements	48	0	95	0
Total frais de récolte de fonds et de promotion en général	4 491	19	5 043	20
Contributions et allocations versées	836	4	949	4
Frais d'exploitation	72	0	72	0
Charges de personnel	1 172	5	1 121	5
Autres charges d'exploitation	107	0	103	0
Amortissements	25	0	18	0
Total charges administratives	2 212	9	2 261	9
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	23 544	100	24 688	100

PRESTATIONS GRATUITES DE TIERS

Amnesty International est essentiellement un mouvement de bénévoles dont le travail est effectué par les membres actifs et actives des différents groupes locaux, universitaires et jeunes d'Amnesty, ainsi que par les réseaux de campagnes et de pays. 1 576 membres, organisé-e-s au sein de groupes d'Amnesty, ont consacré plus de 95 000 heures aux tâches d'Amnesty International en 2019. De nombreux autres membres se sont engagé-e-s au sein de réseaux tels que le réseau des actions urgentes et les lettres contre l'oubli. De plus, les 25 collaboratrices et collaborateurs bénévoles du Secrétariat ont fourni 2 000 heures de travail. Les neuf membres du Comité exécutif ont fourni environ 3 000 heures de travail.

PRESTATIONS GRATUITES À DES TIERS

Durant l'année sous revue, aucune prestation gratuite n'a été accordée à des tiers.

HONORAIRES DE L'ORGANE DE RÉVISION

Honoraires versés à BDO SA, Berne :

En CHF 1 000	Comptes 2019	Comptes 2018	Variation en données abs.	Variation en %
Révision	16	16	-	-
Autres services	2	-	2	n.a.
Total honoraires BDO SA	18	16	2	14

ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES

Aucun événement important susceptible d'influencer les comptes annuels 2019 n'a été constaté après la date de clôture.

RAPPORT DE PERFORMANCE

Le rapport de performance est intégré dans le rapport d'activité. Il peut être commandé gratuitement au Secrétariat de la Section suisse ou être téléchargé sur www.amnesty.ch.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



Tél. +41 31 327 17 17
Fax +41 31 327 17 38
www.bdo.ch

BDO SA
Hodlerstrasse 5
3001 Berne

A l'Assemblée générale des membres d'

Amnesty International - Section Suisse

Speichergasse 33
3011 Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés 2019 selon Swiss GAAP RPC

(période du 1.1. au 31.12.2019)

le 13 mars 2020

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.



Tél. +41 31 327 17 17
 Fax +41 31 327 17 38
 www.bdo.ch

BDO SA
 Hodlerstrasse 5
 3001 Berne

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée générale des membres d' Amnesty International - Section Suisse, Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints d'Amnesty International - Section Suisse, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de financement, le tableau de variation du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales, incombe au comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec la Swiss GAAP RPC. De plus, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du comité.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Berne, le 13 mars 2020

BDO SA

Matthias Hildebrandt
Auditeur responsable
Expert-réviseur agréé

pp Bianca Knödler
Experte-réviseur agréée